

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 73 (1959)

**Artikel:** La collection des sceaux du Musée National Suisse

**Autor:** Lapaire, Claude

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-746080>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La collection des sceaux du Musée National Suisse

par CLAUDE LAPAIRE

DÉFINITION. La collection des sceaux du Musée National Suisse comprend des moulages de sceaux, des sceaux originaux détachés des chartes, des documents scellés, des matrices de sceaux et des cachets. Elle conserve les sceaux dont les sigillants étaient établis sur le territoire actuel de la Suisse ou se trouvaient en rapport avec la Suisse, entre le VII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Elle conserve également les sceaux les plus importants, utilisés dans les régions immédiatement voisines de la Suisse.

Elle est accessible à tous les chercheurs, sur simple demande préalable à la Direction du Musée.

L'HISTOIRE DE LA COLLECTION DES SCEAUX DU MUSÉE NATIONAL se confond, dans ses traits essentiels, avec l'histoire du Musée lui-même. Fondé par décision des Chambres fédérales en 1890, le Musée ouvrit ses portes au public en 1898. Ses collections étaient principalement composées du matériel réuni par la société savante de Zurich (Antiquarische Gesellschaft Zürich) et les documents conservés dans la bibliothèque et les archives cantonales de Zurich. La société des antiquaires possédait une riche collection de sceaux, comprenant d'une part l'ancienne collection établie au XVIII<sup>e</sup> siècle par Hans von Muralt, développée au début du XIX<sup>e</sup> siècle par Leonhard Ziegler et donnée à la société en 1848, et d'autre part de nombreux moulages faits pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans les archives zurichoises. Des dons et des échanges avaient permis à la collection de s'accroître constamment et, en 1890, elle comptait près de 20 000 pièces. Le Musée reçut en dépôt permanent ces documents qui formèrent le fonds initial de la collection actuelle. La collection du Musée se développa grâce à la générosité de quelques amateurs parmi lesquels nous rappellerons: J. Morel (1896), environ deux mille moulages de sceaux du moyen âge; E. Braschler (1904), environ douze mille empreintes de cachets du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, provenant de la collection des graveurs de sceaux Johann et Friedrich Aberli; E. Burckhardt-Zahn (1905-1910), environ sept cents moulages pris sur les originaux des archives de Bâle; W. Merz (1909-1923), environ sept cents moulages pris sur les originaux des archives d'Argovie et de Berne; A. Castelmur (1917), deux cents moulages de sceaux des Grisons; D. L. Galbreath (1928), moulages composant la série des *Sigilla Agaunensia*. En 1923, le Musée acheta la série complète des sceaux des Rois et Empereurs germaniques, reproductions galvanoplastiques des archives de Dresde. De 1923 à 1928, le conservateur de la collection recueillit, au cours de nombreuses campagnes de moulages dans les archives zurichoises, plus de six mille sceaux dont un fort pourcentage sont malheureusement des doubles de la collection des antiquaires de Zurich. Vers 1930, le Musée acquit la collection E. von Jenner, comprenant 1789 empreintes prises sur des matrices de sceaux conservées en Suisse<sup>1)</sup>. En 1958, les Archives Nationales

<sup>1)</sup> *Verzeichnis der im Ethnologischen Gewerbemuseum in Aarau befindlichen Sammlung von Siegelabdrücken, nach noch vorhandenen schweizerischen Siegelstempeln angefertigt von E. von Jenner*, Aarau 1894.



La collection des moulages, section des sceaux laïques

de Paris confectionnèrent des moulages en soufre des principaux sceaux des Rois de France qui vinrent compléter la collection<sup>2)</sup>.

A ces acquisitions qui présentent un intérêt primordial pour le sigillographe s'ajoutent de nombreuses collections d'empreintes de cachets établies au XIX<sup>e</sup> siècle par des amateurs zurichoises. Citons, entre autres, les collections A. von Orelli (1907), W. von Muralt (1919), R. Rahn (1930) et W. von Wyss (1957) qui contiennent toutes à peu près le même matériel, la collection bernoise d'E. von Graffenried (1911) et celle, valaisane, de R. Ritz (1928).

Ces très nombreuses collections, accumulées dans une salle du Musée, n'étaient pratiquement pas accessibles au public. Seuls les documents réunis par la société des antiquaires, classés dans un meuble adéquat, pouvaient être consultés. En effet, ni le conservateur E. Hahn (1923-1928), sous lequel la collection s'accrût d'une façon remarquable, ni l'aide temporaire M. Marguth (1935-1936), qui établit le premier inventaire sommaire, n'avaient disposé du temps et des moyens financiers nécessaires à l'organisation de l'ensemble de la collection. En 1928, D. L. Galbreath avait proposé un plan de classement et avait établi la liste des travaux indispensables pour valoriser la collection et la rendre accessible au public. Son projet resta lettre morte. En 1948, à l'occasion du cinquantenaire du Musée, le directeur F. Gysin stigmatisait cet état de choses et demandait les crédits nécessaires à l'organisation

<sup>2)</sup> Les *Jahresberichte des schweizerischen Landesmuseums in Zürich*, Zurich 1882 et ss. donnent chaque année la liste des nouvelles acquisitions, plus particulièrement entre 1923-1928, 1935-1936 et depuis 1955.

de la collection, évaluée à 90 000 sceaux. Les travaux purent commencer en 1955: la première étape est aujourd’hui achevée et la collection ouverte au public.

Il fallut réunir toutes les anciennes collections pour les fondre en une seule, éliminer les doubles et classer le matériel en fonction des besoins du Musée et de ses visiteurs. Les 90 000 moulages, empreintes et originaux fondirent comme par enchantement. En excluant les doubles et tous les sceaux qui n’entrent pas dans le cadre de la collection, on arrive aujourd’hui à environ 55 000 pièces, auxquelles s’ajoutent les sceaux originaux détachés, les matrices, les cachets et les chartes scellées.

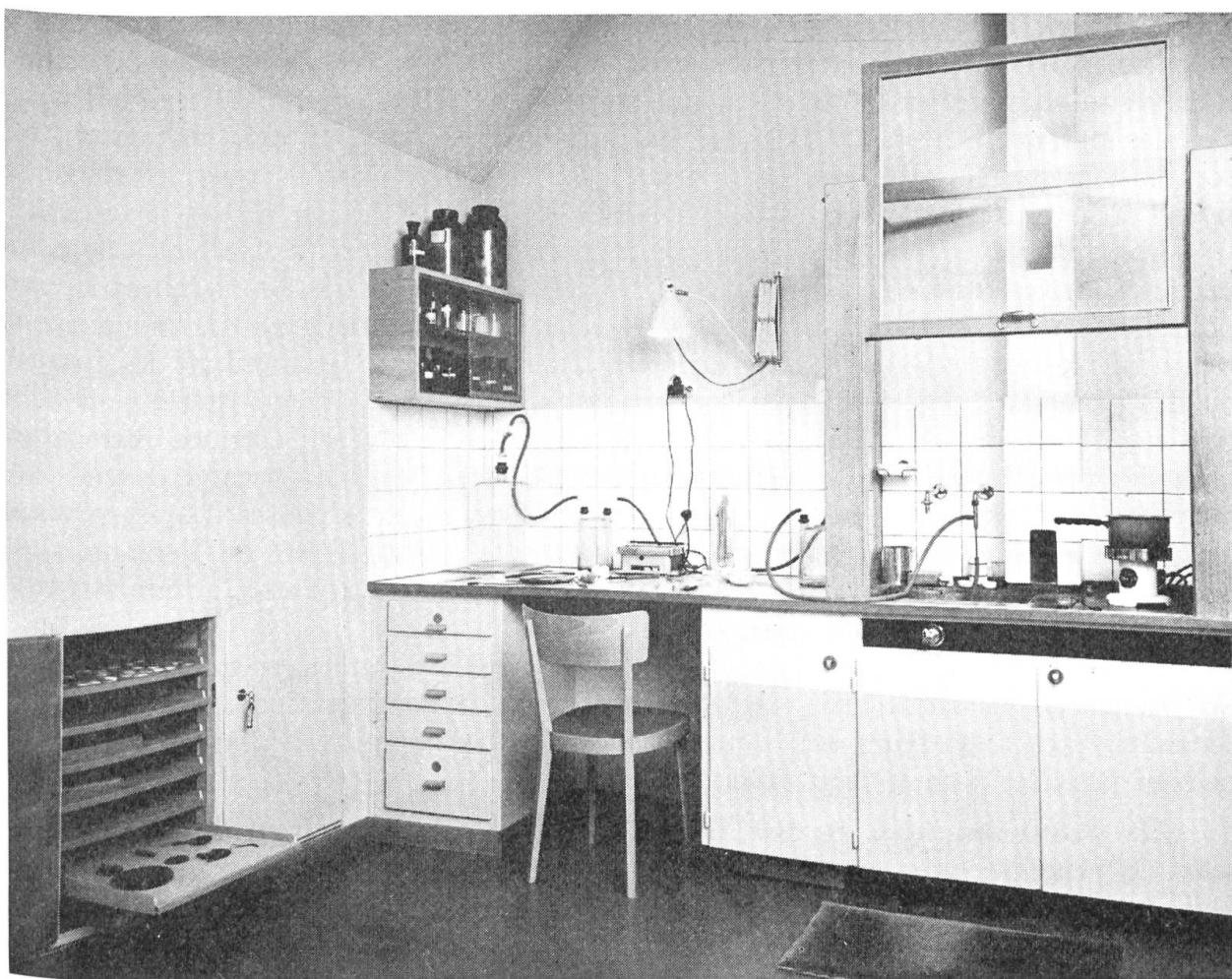
LE SYSTÈME DE CLASSEMENT a été établi d’après le modèle des collections françaises, allemandes et anglaises, en tenant compte de la structure particulière de la Suisse et des besoins du Musée. La collection des moulages (plâtre, soufre, cire à cacheter, métal, matières plastiques) et des originaux détachés (cire à cacheter, papier) est divisée en trois grands groupes:

- les sceaux des personnes laïques,
- les sceaux des communautés civiles,
- les sceaux ecclésiastiques.

*Les sceaux des personnes laïques* ne sont pas classés comme dans les inventaires français d’après la fonction ou le titre du sigillant, mais d’après son nom de famille. Ducs, comtes, petits féodaux et bourgeois anoblis, cotoient les artisans et les paysans. Cet ordre simplifie les recherches et permet de trouver réunis les membres d’une même famille et les familles portant le même nom. Un tel avantage fait oublier le regret de ne pouvoir assembler en une même série les sceaux des féodaux ou ceux des artisans ou des notaires, dont le type est si caractéristique. Une exception a dû être faite pour les sceaux des juifs du moyen âge et pour quelques fonctionnaires municipaux du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle dont seuls le prénom, le surnom ou la fonction nous sont connus. Pour des raisons pratiques, nous avons également réuni les sceaux des ambassadeurs étrangers avec ceux des ambassades classés dans le second groupe.

Une section spéciale rassemble les sceaux des souverains du voisinage: Rois et Empereurs germaniques; ducs d’Autriche, grands dynastes de l’Allemagne du Sud (Bade, Bavière Souabe, Wurtemberg) et du Palatinat; Rois et Reines de France (y compris les dauphins), dynastes de l’Alsace, de la Bourgogne (Rois, comtes et ducs), de la Comté et de la Savoie; les comtes de Flandres et leurs successeurs bourguignons et espagnols; les Doges de Venise et les Ducs de Milan. Le hasard a réuni encore d’autres sceaux étrangers, principalement espagnols et anglais, conservés dans cette section à titre de matériel de comparaison.

*Les sceaux des communautés civiles* comprennent les sceaux des villes, des associations corporatives et autres, des administrations fédérales et cantonales. Nous avons adopté une classification purement géographique, sacrifiant une fois encore les intérêts du sigillographe qui voudrait réunir les documents d’un même type, à ceux du chercheur local (« client » habituel du Musée) qui a besoin de tous les sceaux d’une certaine région. Une première section groupe les sceaux de l’administration fédérale, classés par départements (ministères) et ceux de l’administration centrale de la République helvétique. On y trouve également les sceaux des ambassades étrangères en Suisse et les sceaux privés des ambassadeurs étrangers, comme ceux de la Nonciature apostolique et des Légats pontificaux accrédités auprès de la Diète ou de la Confédération. Les sceaux des régiments capitulés de



Le laboratoire, moulage et restauration des sceaux

l'Ancien Régime sont associés à ceux de l'administration militaire. On trouve encore dans cette section très artificielle les sceaux des associations fédérales ou intercantonales.

Vingt-deux autres sections comprennent les sceaux des cantons actuels. Elles sont organisées sur un modèle commun; administration cantonale (XIX<sup>e</sup> siècle), administration de la ville ou de la communauté qui était avant 1815 le centre politique du futur canton, administration des autres villes et villages dans l'ordre alphabétique. Pour chaque ville, on distingue les sceaux de l'administration centrale, des divers dicastères, des associations corporatives ou autres, des institutions caritatives (sauf les hôpitaux religieux) et éducatives.

Les sceaux des cantons formés par Bonaparte, disparus après 1815, sont réunis dans une section spéciale. De même ceux des villes fédérées, alliées ou sujettes et toutes les autres villes du voisinage composent une petite section particulière et sont classés par ordre alphabétique des noms de lieux, sans distinction de pays.

*Les sceaux ecclésiastiques*, du clergé séculier et régulier, sont groupés dans l'ordre alphabétique des noms de lieux. C'est donc une fois de plus l'intérêt pratique qui a guidé le classement, aux dépens des intérêts de la sigillographie. Prenons l'exemple de la ville de Bâle pour illustrer le classement interne: évêques, vicaires épiscopaux, officiaux et officialités, archidiacres et officialités des archidiacres, chaque série dans l'ordre chronologique; chapitre, prévôts, trésoriers, chantres et

sous-chantres, doyens, écolâtres, chanoines sans fonction spéciale, chapelains, congrégations de chapelains, sacristains; paroisse, curés, recteurs, vicaires et chapelains; abbayes d'hommes et de femmes, maisons hospitalières, commanderie militaire, classées par ordre alphabétique des patronymes usuels (pour chaque maison, les sceaux conventuels sont suivis des sceaux des abbés ou prévôts, puis des religieux dans l'ordre chronologique).

Lorsqu'un évêché a changé de siège, qu'une abbaye s'est déplacée ou que deux maisons ont fusionné, le classement suit ces modifications. Nous avons fait exception pour l'évêché de Bâle qui a connu des vicissitudes si complexes que nous avons réuni tous les sceaux sous Bâle. Pour le cas d'un ecclésiastique cumulant des charges ou des prébendes, la légende du sceau, n'indiquant généralement qu'un seul nom de lieu, détermine son classement. De même, la titulature de certains dignitaires pose des problèmes délicats. Nous avons cherché à classer les sceaux de ces personnages sous le nom de lieu qui intéresse le plus directement la Suisse: Louis, cardinal de Ste Cécile, archevêque d'Arles et administrateur du prieuré de Peillonex, est classé sous Peillonex; Thomas, frère mineur, archevêque de Tarse, administrateur de Genève, est classé sous Genève.

Une petite section comprend les sceaux des papes (bulles, sceaux et anneaux du pêcheur), des cardinaux résidant à Rome, des congrégations, des provinces ecclésiastiques avec leurs supérieurs et de quelques dignitaires dont les fonctions ne sont pas liées à un endroit précis.

*Les sceaux originaux en cire*, détachés des documents d'archives, sont classés selon le principe qui régit l'organisation de la collection des moulages. Ils sont séparés de celle-ci afin que leur conservation puisse être surveillée aisément.

*Les documents scellés* sont conservés spécialement avec les autres documents d'archives, dans le cabinet de sigillographie. Ils sont classés en trois groupes: actes de caractère nobiliaire ou héréditaire (lettres de noblesse, concessions d'armoiries) — actes privés — actes de caractère militaire (brevets, congés militaires, etc.).

*Les matrices de sceaux et les cachets*, également réunis dans le cabinet de sigillographie, feront prochainement l'objet d'un catalogue imprimé. La collection comprend plus de 600 pièces dont une cinquantaine de matrices médiévales. Ils s'agit principalement de sceaux zurichoises.

**INSTALLATION.** La collection des sceaux a trouvé refuge au troisième étage de l'aile Est du Musée National, dans une vaste salle de sept mètres sur six, bien éclairée et chauffée. Des meubles métalliques, construits spécialement, hauts de 1 m, profonds de 55 cm et longs de 1,50 m, abritent en moyenne une centaine de tiroirs métalliques de 47 × 49 cm. Ces meubles, appuyés contre les parois de la salle, ont une longueur totale de 15 m et peuvent recevoir environ 65 000 moulages; on dispose de la place nécessaire pour doubler le mobilier actuel.

Les moulages (comme les sceaux détachés, dans leur section spéciale) sont présentés sur des cartons blancs d'une épaisseur de 3 à 8 mm semblables à ceux utilisés dans les cabinets de numismatique. Un creux, rond ou ovale, de dimensions variables, ménagé dans la partie supérieure du carton, permet de loger le document sans le coller sur son support. Le carton est pourvu des indications suivantes: numéro d'inventaire, nom moderne du sigillant, date et lieu de conservation de l'original. Les cartons sont de trois longueurs différentes, sous-multiples de 480 mm 80, 120, 160 mm. Dans un même tiroir on peut réunir six rangées de cartons du premier format, séparées par de petites barres d'aluminium, ou combiner les trois



Fig. 1. Cinquième sceau de Conrad I de Franconie, Roi de Germanie  
+ CHUONRADUS REX  
rond, 41 mm  
Vers 915 ; unique moulage connu d'un original disparu.



Fig. 2. Quatrième sceau de Berthold IV de Zähringen  
+ BERHTOLDUS DEI GRA DUX ET RECTOR BURGUNDIE  
rond, 80 mm  
2 juillet 1177; Staatsarchiv Zürich, Propstei 3

formats selon les besoins. Ce système permet sans autre l'insertion des nouvelles acquisitions ou des modifications dans le classement.

Pour la confection des moulages, le cabinet de sigillographie dispose d'un petit atelier, séparé de la collection. On peut y faire des moulages en soufre (ventilation appropriée), en plâtre et en matière plastique à partir des sceaux originaux ; des surmoulages, à partir des pièces de la collection. Le laboratoire des métaux, commun aux diverses sections du Musée, dispose d'installations modernes permettant la confection de moulages galvanoplastiques.

Pour la restauration des sceaux originaux, détachés ou suspendus à leurs documents, l'atelier dispose de l'appareillage nécessaire à la régénération par capillarité des sceaux friables (procédé Fleetwood). Une série d'instruments, imités du thermocautère, permettent de souder les fragments d'un sceau brisé ou de le réinsérer sur son document<sup>1)</sup>.

**PHYSIONOMIE DE LA COLLECTION ACTUELLE.** La définition donnée ci-dessus, de la collection des sceaux du Musée National, pourrait induire en erreur et faire croire que cette collection contient *tous* les sceaux de la Suisse. En fait, la collection étant d'origine zurichoise, on y trouvera avant tout des documents de la Suisse orientale. Si les sceaux des communautés civiles sont très également répartis entre tous les cantons de la Confédération, de telle façon que ce groupe ne présente pas de grandes lacunes pour la période antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle, les sceaux religieux et surtout les sceaux laïques sont très loin d'être complets. Les cantons dont les sceaux religieux et laïques sont les mieux représentés sont, dans l'ordre décroissant de leur importance: Zurich, Argovie, Schaffhouse, Thurgovie, la Suisse centrale, Bâle, Saint-Gall, Appenzell. Une seconde région formée des cantons de Soleure, Berne, Neuchâtel, Valais et Grisons est représentée seulement par les pièces essentielles (familles nobles, haute bourgeoisie, grands monastères). Enfin, pour les cantons de Fribourg, Genève, Tessin et Vaud, la collection comprend seulement quelques documents réunis par hasard et peut être considérée comme pratiquement insignifiante.

Les originaux en cire proviennent presque exclusivement des cantons de Zurich, Schaffhouse, Uri, Schwyz et Saint-Gall. Les séries renferment aussi bien des sceaux du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle que des pièces modernes. Les sceaux laïques de Schaffhouse sont étonnamment bien représentés.

Parmi les moulages des sceaux des régions voisines, citons la belle série des Rois et Empereurs germaniques, les évêques de Constance, les monastères du lac de Constance, les principaux sceaux des Rois de France, ceux des comtes de Flandre et de leurs successeurs bourguignons et espagnols. Les sceaux de nombreux cardinaux et évêques, appendus à des indulgences conservées en Suisse, donnent à la collection des sceaux ecclésiastiques une physionomie particulière.

On peut dire que, dans son état actuel, la collection des sceaux du Musée National est un instrument de recherche indispensable pour les études sigillographiques sur la Suisse orientale. Elle contient des moulages pris sur des originaux qui ont aujourd'hui disparu. Rappelons à ce titre le moulage du sceau de Conrad I de Franconie (vers 915), cité par Posse comme unique au monde. La meilleure empreinte du quatrième sceau de Berthold IV de Zähringen n'est plus connue que par un ancien

<sup>1)</sup> G. Fleetwood, *Sur la conservation des sceaux de cire du moyen âge, déposés aux Archives du Royaume de Suède*, Meddelanden från svenska riksarkivet för år 1945.

L'idée de remplacer les lames de couteaux chauffées à la flamme par des fers à souder, revient au service de sigillographie des Archives Nationales à Paris. L'organisation de notre atelier doit beaucoup à cette remarquable institution française.



Fig. 3. Quatrième sceau d'Othon II de Grandson  
SEEL OTHE SEIGNEUR DE GRANSON  
rond, 67 mm  
9 juillet 1371; Archives départementales de la Côte-d'Or,  
B 10 519, 209  
Matrice originale au Médailler Cantonal Vaudois



Fig. 4. Sceau de Louis V de Froburg  
+ S LUDWICI  
COMITIS DE VROBURCH  
scutiforme, 57 × 50 mm  
10 juillet 1286  
Staatsarchiv Aarau, Stift Zofingen 22



Fig. 5. Sceau d'Elisabeth de Kiburg,  
fille de Hugues de Chalon,  
veuve de Hartmann le Jeune  
S ELISABET IUNIORIS  
COMITISSE DE KIBUR  
en navette, 70 × 40 mm  
7 février 1265  
Staatsarchiv Bern, Fach Interlaken



Fig. 6. Deuxième sceau de Rodolphe IV de Habsburg  
(Rodolphe I d'Autriche, Roi de Germanie)  
+ COMITIS RUDOLFI DE HABESBUR  
LANDGRAVIE ALSATIE  
rond, 75 mm  
20 mai 1258; Staatsarchiv Zürich, 34

moulage du Musée, l'original étant aujourd'hui en mauvais état. Il en va de même pour de nombreux sceaux de la haute bourgeoisie et de personnalités religieuses dont seuls les moulages du Musée conservent le souvenir.

Bien entendu, la consultation de cette riche collection ne saurait remplacer les enquêtes méthodiques, longues et coûteuses, dans les archives du pays. Tant que des inventaires systématiques ne mettront pas à la disposition des chercheurs le matériel dispersé dans tout le territoire de la Suisse, la collection de sceaux du Musée National restera un centre de documentation commode, bien qu'incomplet.

Un plan a été établi pour combler les principales lacunes de la collection. Des campagnes de moulage systématiques dans les archives des régions mal représentées auront lieu à l'occasion des travaux préparatoires de l'*Inventaire général des sceaux de la Suisse (Corpus sigillorum Helvetiæ)*. Les crédits nécessaires à l'acquisition de collections particulières de caractère local ou cantonal, provenant de la Suisse occidentale ou méridionale, vont être prochainement mis à la disposition du Musée. Pour assurer l'accroissement de la collection, le Musée est prêt à fournir au prix de revient la photographie en vraie grandeur de tout sceau original, moulage ou matrice qui, ne figurant pas encore dans la collection, répond cependant à la définition de celle-ci. Il suffira, après s'être assuré que le sceau n'est pas déjà représenté dans la collection du Musée, d'envoyer le document, le moulage ou la matrice au cabinet de sigillographie, en indiquant sa provenance exacte et en autorisant le Musée à en prendre un moulage.

**GUIDE POUR LA CONSULTATION DE LA COLLECTION.** Le visiteur sait maintenant ce qu'il peut trouver dans la collection du Musée National; encore lui faudrait-il savoir comment le trouver. Quelques instruments de travail, destinés à simplifier les recherches, sont à sa disposition. Une petite bibliothèque spécialisée, contenant bon nombre d'ouvrages étrangers et tous les livres suisses traitant directement de sigillographie, est à portée de sa main (pas de prêt à domicile). Dans un fichier sont énumérées les principales collections de sceaux publiques et privées de la Suisse, dans un autre figurent les premiers éléments d'une bibliographie de la sigillographie suisse. Nous reviendrons sur deux autres fichiers destinés à pallier les inconvénients majeurs du classement topographique des sceaux religieux.

Dans la plupart des cas, les recherches sont extrêmement simples, et il suffit de tirer un tiroir pour avoir la réponse à la question posée. Il en est ainsi pour trouver:

1. Le sceau d'une personne laïque dont on connaît le nom de famille. (Pour une femme mariée, le sceau se trouve sous le nom de famille du mari; dans la série des sceaux de la famille de la femme, un carton renvoie à la famille du mari si le sceau en question porte les armoiries des deux familles.)
2. Les sceaux d'une famille. (Pour les membres ecclésiastiques de cette famille, consulter le *fichier alphabétique des noms de famille des personnes ecclésiastiques*. La fiche indique si le sceau en question est armorié ou non.)
3. Les sceaux des familles portant le même nom. (Le classement phonétique permet de réunir les variantes orthographiques d'un même nom de famille.)
4. Les sceaux d'une ville ou d'un village, d'une administration ou d'une association urbaine ou cantonale.
5. Tous les sceaux des villes, villages, associations, etc., d'un même canton.
6. Les sceaux de l'administration fédérale, des ambassades et ambassadeurs étrangers, des associations fédérales ou intercantonaux.



Fig. 7. Deuxième sceau de la ville de Lucerne  
S UNIVERSITATIS  
CIVIUM LUCERNENSIMUM  
rond, 66 mm  
30 juillet 1296  
Staatsarchiv Zürich, Stadt und Land 1428



Fig. 8. Deuxième sceau conventuel  
des dominicaines de Töss  
S CONVENTUS SORORUM DE TOESSE  
en navette, 50 × 31 mm  
11 juin 1263; Staatsarchiv Zürich, Töss 59 b  
Matrice originale au Musée National Suisse



Fig. 9. Sceau conventuel  
des bénédictins d'Einsiedeln  
+ SIGILLUM CONVENTUS  
HEREMITARUM  
en navette, 74 × 48 mm  
12 mai 1249; Gemeindearchiv Baar, 4  
Matrice originale  
encore en usage à l'abbaye d'Einsiedeln



Fig. 10. Imitation romane de sceau de Bourquard d'Asuel  
évêque de Bâle  
+ BURCHARDUS BASSILIENSIS EPISCOPUS  
rond, 66 mm  
24 septembre 1102 / 1103  
Staatsarchiv Basel, St. Alban 5  
Faux confectionné au début du XII<sup>e</sup> siècle  
par les moines de St. Alban

7. Les sceaux d'une personne ecclésiastique dont on connaît la fonction et le lieu de résidence.
8. Les sceaux des établissements religieux réguliers ou séculiers d'un même lieu.

Pour trouver tous les sceaux d'une même région, il faut préalablement établir la liste des familles entrant en considération, dépouiller le *fichier des établissements religieux classés par cantons et par pays* et examiner la petite série des sceaux des fonctionnaires laïques dont le nom de famille est inconnu.

Pour trouver les sceaux des personnes exerçant la même profession, la même charge ou appartenant à une même classe sociale, il faut préalablement établir la liste des personnes entrant en considération. Pour les sceaux d'un même ordre monastique, l'*Helvetia sacra* permettra un dépouillement rapide.

Pour les recherches iconographiques, la collection des doubles, classée d'après les types de sceaux, peut rendre quelques services, mais ne saurait remplacer un fichier dont l'établissement ne peut être envisagé pour l'instant. Dans cette enquête, un peu de flair permet de retrouver sans trop de peine les représentations de caractère religieux ou militaire. Il faudra cependant se résoudre à passer en revue quelque mille tiroirs pour des investigations systématiques.

On aura également de la peine à regrouper les sceaux d'une certaine époque. Rappelons cependant que pour chaque famille, chaque communauté civile ou religieuse, les sceaux sont classés chronologiquement. Une aide non négligeable sera fournie, pour les périodes postérieures à 1400, par un répertoire des sceaux datés (sous forme d'un fichier photographique) dont l'achèvement est prévu pour ces prochaines années.

Enfin, l'état de nos connaissances interdit tout regroupement selon les ateliers d'orfèvres dont sont issus les sceaux. Nous avons cependant réuni les œuvres les plus représentatives (signées ou connues par des documents d'archives) des graveurs de sceaux du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle et celles attribuées aux plus célèbres médailleurs du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet embryon de collection, constituée par des surmoulages, se développera au fur et à mesure des recherches.

La question essentielle qui se pose à chaque visiteur est de savoir quelles indications lui seront fournies sur les sceaux découverts dans la collection. L'inscription placée sur le carton servant de support lui donnera le nom du sigillant, la date et le lieu de conservation de l'acte sur lequel est appliqué le sceau. La fiche d'inventaire lui fournira la transcription de la légende, la description de l'original (matière, mode d'apposition), la bibliographie, et lui révélera, le cas échéant, l'existence de la matrice originale. Le numéro d'inventaire lui permettra de citer le document ou de savoir de quelle collection il provient, le numéro du creux d'obtenir un moulage, le numéro du négatif d'obtenir une photographie.

Bien entendu, ces fiches d'inventaire n'existent que pour les nouvelles acquisitions depuis 1955. L'inventaire du fonds ancien est en travail, mais ne saurait être achevé avant de longues années.

Ces quelques indications devraient permettre aux chercheurs de s'orienter rapidement sur l'organisation du cabinet de sigillographie. Puissent-elles également éveiller chez eux le désir de visiter cette section du Musée National, créée spécialement à leur intention.



Fig. 11. Deuxième sceau  
de Nantelme,  
évêque de Genève  
+ SIGILL NANTELMI  
EPI GEBENNENSIS  
en navette, 45 × 28 mm  
1198

Archives de l'abbaye  
de St. Maurice d'Agaune  
Tiroir 8



Fig. 12. Deuxième sceau  
de Frédéric de Montfort  
évêque de Coire  
+ S FRIDERICI  
DEI GRATIA EPISCOPI  
CURIENSIS  
en navette, 64 × 40 mm  
5 août 1288  
Bischöfliches Archiv Chur



Fig. 13. Troisième sceau capitulaire  
des chanoines  
du Grossmünster de Zurich  
+ S CAPITULI TURICEN  
ET SCOR FELICIS ET REGULE  
en navette, 69 × 45 mm  
1234; Staatsarchiv Zürich  
Obmannamt 13  
Matrice originale  
au Musée National Suisse



Fig. 14. Deuxième sceau  
de Jean de Rossillon  
évêque de Lausanne  
S IOHIS MISERACIONE  
DIVINA EPISCOPI LAUSAN  
en navette, 60 × 40 mm  
1337  
Archives de la ville de Lausanne  
Corps de ville P 1

Fig. 15. Troisième sceau  
du cardinal Mathieu Schinner  
évêque de Sion  
SIGILLUM MATHEI  
TITULI SANCTE POTENTIANE  
CARDINAL SEDUNE  
en navette, 112 × 68 mm  
1517  
lieu de conservation de l'original  
inconnu